

# COMMUNE DE GOUAIX

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Gouaix, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion du Trésorier.

Le compte administratif 2017 a été approuvé le 5 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### II. Eléments de contexte et priorités du budget

Le budget primitif 2017 de la commune de Gouaix a été voté par le conseil municipal le 5 avril 2017. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - Le maintien de la masse salariale
  - Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
  - Une stabilité globale des subventions aux associations (qui ont été réduites au cours des années précédentes)
- Des recettes de gestion des services marquées par :
  - Une baisse des concours de l'Etat
  - Le maintien des taux de fiscalité communale
- Un programme d'investissement d'un bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets ainsi que les travaux de gros entretien des bâtiments communaux.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Le budget 2017 a été élaboré cependant sans aucune hausse des taux de fiscalité.

Les sections de fonctionnement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### III. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire, centre de loisirs, location du foyer rural...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 1 089 614,06 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts de l'emprunt contracté en 2016 pour financer la construction du nouveau restaurant scolaire.

Les salaires représentent 46 % des dépenses de fonctionnement de la commune, contre 48 % en 2015 et 2016.

Les effectifs ont été maintenus à 16 agents en 2017 : 13 agents titulaires, 3 agents non-titulaires dont 1 pour le remplacement d'un agent en congé de maternité et un départ fin 2017, soit 14 agents au total au 31/12/2017.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 1 115 562,22 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement représente un déficit de 25 948,16 € sur l'exercice 2017. L'équipe municipale veillera à ce que cette situation ne se reproduise pas pour les prochains exercices, car le résultat lorsqu'il est excédentaire permet de constituer l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Cependant, la situation financière de la commune n'est pas catastrophique puisqu'elle dispose d'un excédent antérieur reporté de 658 050,85 euros, le résultat de la section de fonctionnement s'élève donc à 632 102,69 € au 31/12/2017.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate une augmentation des dépenses réelles en 2017 : + 5 % par rapport au montant réalisé en 2016. Elles passent de 1 033 129,07 € à 1 087 971,88 €.

Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par :

- Le recrutement de 2 agents non-titulaires pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP)
- D'importantes dépenses destinées à l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics.

En 2017, les dépenses d'ordre concernent les amortissements pour 27 590,34 €.

Dépenses	Montant réalisé en 2016	Montant réalisé en 2017
Dépenses courantes	434 599,77 €	455 773,06 €
Dépenses de personnel	521 584,82 €	533 868,00 €
Autres dépenses de gestion courante	74 442,48 €	75 738,31 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 030 627,07 €</b>	<b>1 065 379,37 €</b>
Dépenses financières	0,00 €	1 591,33 €
Dépenses exceptionnelles	2 502,00 €	21 001,18 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 033 129,07 €</b>	<b>1 087 971,88 €</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>29 201,99 €</b>	<b>27 590,34 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 062 331,06 €</b>	<b>1 115 562,22 €</b>

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2017 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (49 628,65 €)
- Les impôts locaux (519 911,00 €) et les taxes
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (154 539,00 €)
- Les loyers des immeubles communaux ( 146 357,33 €)

Recettes	Montant réalisé en 2016	Montant réalisé en 2017
Atténuation de charges	30 520,52 €	28 835,89 €
Recettes des services	54 640,82 €	62 227,21 €
Impôts et taxes	569 631,00 €	565 592,00 €
Dotations, subventions et participations	293 896,96 €	275 376,70 €
Autres recettes de gestion courante	147 456,55 €	149 295,32 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 096 145,85 €</b>	<b>1 081 327,12 €</b>
Produits financiers	315,21 €	9,68 €
Produits exceptionnels	2 230,37 €	8 277,26 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 098 691,43 €</b>	<b>1 089 614,06 €</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 098 691,43 €</b>	<b>1 089 614,06 €</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux ont été maintenus (ils n'ont pas été augmentés depuis 2013):

- Taxe d'habitation : 13,50%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,50%
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,32%
- Cotisation foncière des entreprises : 19,22%

d) Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en constante diminution depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>DGF</b>	216 908 €	205 754 €	182 414 €	159 714 €	154 539 €

**IV. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine ou à le préserver (grosses réparations).

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2017 sont les suivants :

- fin de la construction du restaurant scolaire et aménagement de la cour
- mobilier pour la nouvelle cantine
- démolition de l'ancienne cantine
- remplacement du matériel informatique au secrétariat de la mairie
- réfection de la toiture du salon de coiffure
- rénovation de l'éclairage public : lotissements de la Croix de Flamboin et du Clos de l'Oratoire, route d'Hermé à Everly, chemin des Fossés au midi, solde des travaux de la rue saint Vincent

c) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	28 690,35 €	Solde d'investissement reporté	0 €
Remboursement de l'emprunt	12 421,86 €	Emprunt	0 €
Dépôts et cautionnements	296,00 €	Dépôts et cautionnements	296,17 €
Taxe d'aménagement (annulation d'un permis de construire)	1 695,00 €	Taxe d'aménagement	4 853,29 €
Frais d'études (contrôle technique de la construction du restaurant scolaire, diagnostic amiante avant démolition de l'ancienne cantine)	4 030,49 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	167 246,83 €
Participation à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques	1 000,00 €	Subventions	131 373,53 €
Logiciels	2 792,40 €	Amortissements	27 590,34 €
Agencements et aménagements de terrains : cour et clôture du nouveau restaurant scolaire Pose d'un portail au foyer rural	29 941,28 €		
Travaux de bâtiment : Réfection de la toiture du salon de coiffure, remplacement des 2 chaudières de l'école élémentaire, Démolition de l'ancienne cantine	46 908,78 €		
Rénovation de l'éclairage public	25 200,00 €		
Raccordement électrique nouvelle cantine	83 237,83 €		
Remplacement du matériel informatique du service administratif	5 267,76 €		
Mobilier et équipement cuisine pour le nouveau restaurant scolaire, tables et bancs pour le foyer rural	26 885,18 €		
Solde construction du restaurant scolaire	115 790,21 €		
Ecritures d'ordre	2 280,23 €	Ecritures d'ordre	2 280,23 €
<b>Total général</b>	<b>386 437,37 €</b>	<b>Total général</b>	<b>333 640,39 €</b>

d) Etat de la dette

L'endettement de la commune est faible, puisque la commune n'a actuellement qu'un seul emprunt. Il s'agit de l'emprunt de 280 000 € contracté en 2016 pour financer la construction du restaurant scolaire.

Avec un encours de la dette de 267 578,14 € au 31/12/2017, soit 172,63 € par habitant, contre 611 € au niveau national pour les communes de la même catégorie démographique ( communes de 500 à 2 000 habitants).

La structure de la dette ne représente pas de danger : l'emprunt est à taux fixe.

Fait à Gouaix le 10 avril 2018

Le Maire,

  
  
Jean-Paul FENOT

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCE, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L5211-46, L 5421-5, L 5621-9,et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.